6 AGENTS DE TERRAIN SAISONNIERS

SENTINELLES DU PARC

Parc naturel régional des Alpilles
Une autre vie s'invente ici

LES SENTINELLES du Parc

DÉFINITION – CONTEXTE

Le Parc naturel régional des Alpilles, créé le 1er février 2007, rassemble 17 communes sur une superficie de 51 000 ha. Il a pour missions la protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ; la contribution à l'aménagement du territoire et au développement économique et social ; l'accueil, l'éducation et l'information du public ; l'expérimentation et l'innovation.

Les espaces naturels occupent près de 21 000 ha et constituent des milieux de vie riches et fragiles pour la biodiversité tout en accueillant de nombreuses activités diversifiées, de loisirs ou économiques.

Pour préserver son territoire et mieux informer le public toujours plus important, le Parc des Alpilles met en place des dispositifs de sensibilisation des visiteurs des espaces naturels toute l'année avec les « Ambassadeurs pour la valorisation et la préservation des patrimoines » en service civique et des dispositifs saisonniers « Sentinelles du Parc » au printemps et « Garde régionale forestière » en été.

MISSIONS & ACTIVITÉS

Les agents « Sentinelles du Parc » placés sous l'autorité du directeur du Parc seront encadrés par l'écogarde permanent, chef d'équipe des différents agents de terrain saisonniers.

Ils travailleront en binômes sur différents sites naturels répartis sur tout le territoire des Alpilles, les week-end et jours fériés, parfois le mercredi ainsi qu'en semaine lors des vacances scolaires, en patrouille pédestre ou à vélo, le Parc disposant de vélos musculaires et à assistance électrique.

Leur rôle consistera à transmettre les messages portés par le Parc des Alpilles en lien avec sa Charte :

- **Informer** les visiteurs sur le Parc et les différents patrimoines des Alpilles, sur les richesses et la sensibilité de son environnement.
- Les **sensibiliser** sur la fragilité des sites et les bonnes attitudes à adopter en milieu naturel.
- **Expliquer** aux usagers de l'espace naturel la réglementation en vigueur sur les différents sites.
- Les **orienter** vers les sites et itinéraires de découverte et lieux de visite du territoire.
- **Recenser** quantitativement et qualitativement la fréquentation du public.
- **Alerter** sur d'éventuelles incivilités, comportements inadaptés, non-respect de la règlementation …

TYPE ET DURÉE DES CONTRATS

CDD saisonniers : 6 postes à pourvoir du 15 mars 2024 au 26 mai 2024.

Date de la formation obligatoire : 15 mars 2024

Temps non complet de 50% principalement les week-end et jours fériés, parfois en semaine, notamment le mercredi lors des vacances scolaires. Planning prévisionnel fixé mensuellement.

Postes de catégorie C basés sur le grade d'adjoint technique principal 1ère classe.

Salaire indicatif de 860 euros brut + remboursement des frais de déplacements + indemnités congés payés si non pris.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

58 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Alpilles, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie maritime, Ballons des Vosges, Boucles de la Seine, Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Grands Causses, Guyane, Haut Jura, Haut Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes et Gascogne, Livradois Forez, Loire Anjou, Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Mille vaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Mont-Ventoux, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord, Limousin, Pilat, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

PROFIL RECHERCHE

- Capacité de travail en équipe.
- Sensibilité à l'environnement.
- Connaissance géographique du territoire du Parc des Alpilles.
- Goût pour la communication orale, contact avec le public, sens de l'écoute et de l'observation.
- Aisance relationnelle, rigueur et diplomatie.
- Respect de la hiérarchie et d'un planning préétabli (avec des week-ends et jours fériés travaillés).
- Pratique de l'anglais souhaitée, la pratique d'autres langues étrangères serait un plus.
- Capacité de travail en extérieur, autonomie en espace naturel, ne pas être sensible à la chaleur.
- Présence régulière sur le terrain nécessitant une bonne condition physique.
- Dynamisme et réactivité.
- Formé aux 1ers secours si possible, dans le cas contraire une formation PSC1 sera organisée.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Localisation : déplacements sur les sites d'intervention et maison du Parc à St Rémy-de-Provence.
- Conduite de véhicule : permis B + véhicule personnel obligatoire.
- Travail en tenue / uniforme fourni par la structure.
- Principalement journée continue ou demi-journée. Flexibilité à prévoir due aux conditions météo et autres aléas.
- Variation des horaires de travail au cours du contrat, afin de s'adapter aux horaires de départ des randonneurs.

CANDIDATURE

Renseignements auprès de Virginie Brunet ou Romain Febbrari au 04 90 90 44 00.

Adresser lettre de motivation et CV à assistant.secretariat@parc-alpilles.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 25 février 2024.

Entretiens de recrutement le 4 mars 2024.